



Assurance et questionnaire de santé

Par Val7, le 20/02/2017 à 22:32

Bonjour,

Je dois remplir un questionnaire médical dans le cadre d'une souscription d'assurance de perte de licence médicale (licence médicale renouvelée tous les ans pour les pilotes professionnels d'avion).

La compagnie d'assurance me demande de remplir un questionnaire de santé assez simple, dont les questions me font tout de même douter... J'aimerais ne pas rendre le contrat nul pour omission d'information ou déclaration incomplète le jour ou j'en aurais besoin....

Voici les questions :

Avez-vous été victime d'un accident au cours des 5 dernières années ?

=> Qu'est-ce qu'un accident au sens légal ? Est-ce qu'une nuit passée dans une mauvaise position suivie d'une tendinite du poignet au réveil est considéré comme un accident ?

Etes-vous ou avez-vous été atteint(e), au cours des 10 dernières années, d'une maladie grave ou permanente ?

=> **Grave ou permanent** : je trouve cela flou. Qu'est-ce qui est grave ? Y'a t-il une liste légale des maladies graves référencée quelque part. Quand au permanent, idem. Plus basiquement, je ne suis même pas sûre du terme "maladie". Des douleurs au dos sont-elles par exemple une maladie si on ne parle que d'usure des os, usure des disques sans qu'il y ai une maladie sous-jacente ?

Dans mon historique de santé on retrouve par exemple :

- une myopie avec astigmatie
- une exophorie (légère divergence latente d'un oeil)

- un lumbago avec sciatique
- 2 ou 3 lumbago sur 10 ans avec quelques épisodes de lombalgie légères, tous traités par kiné et décontractant musculaire

Est-ce que c'est des maladies permanentes ?

Aussi, quelques maladies qui, de mon point de vue me paraissent bénignes peuvent-elles se retourner contre moi si elles ne sont pas déclarées ? : sinusite, angine, rhinopharyngite, etc.

Suivez-vous un traitement ?

=> Je suis actuellement des séances de kiné en prévention de douleurs lombaires après une période de stress, est-ce considéré comme un traitement ?

J'ai une très mauvaise expérience avec les assureurs, qui font toujours tous pour s'en sortir sans dépenser le moindre sous.

Merci d'avance pour vos conseils,

Cordialement

Par **BrunoDeprais**, le **20/02/2017** à **22:40**

Bonsoir

Allez voir votre médecin qui sera très certainement le mieux placé pour répondre à vos questions.

Par **jos38**, le **21/02/2017** à **10:39**

bonjour. comme dit ci-dessus, voyez avec votre médecin traitant. moi-même j'ai eu une "maladie redoutée" (un cancer) mais d'autres maladies sont dites "redoutées" comme la dépression, le diabète..gardez bien une photocopie de votre questionnaire médical rempli